

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-04/2024

Objet : Convention d'occupation précaire et révocable pour le local « jeunes » - VRA.

L'an deux mil vingt-quatre et le 1^{er} février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – COMBRISSEON Jean-Luc – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : PHILIBERT Carine – GIROT Dominique – GRANGER Anne-Marie – MANGIONE Sylvie.

Absents : VANDECASTEELE Corinne – VEY-FARCE Cathy – JUVENON Marie-Hélène.

Procuration : PHILIBERT Carine à ROBIN Christelle – GIROT Dominique à WOZNIAK Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie à LARUE Fabrice – MANGIONE Sylvie à COMBRISSEON Jean-Luc.

ANGE Josianne a été élue secrétaire de séance.

- ♦ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ♦ Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant que, la convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition du local jeune.

Considérant que, la convention met à disposition à usage exclusif de la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo des locaux situés dans l'ancienne Cure à Clérieux nommé « point jeunes » pour les activités et projets menés dans le cadre des dispositifs animation jeunesse et Anim2Prox, et de la pratique d'accompagnement individuel et/ou collectif de jeunes, mineurs ou majeurs menés par les éducateurs spécialisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention ci-annexée et tout document y afférent avec Valence Romans Agglo.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 2 février 2024

Le Maire
Fabrice LARUE

La secrétaire de séance
Josianne ANGE

